

D2022-138

Formulaire de déclaration

Liaison par autocar ≤ 100 km

Version Novembre 2021



A savoir

- Saisissez directement vos données sur ceformulaire
- Précisez le nom des fichiers si vous souhaitez joindre des pièces audossier
- Imprimez ce formulaire et envoyez-le ainsi que les pièces jointes :

par mail à procedure@autorite-transports.fr

Le formulaire de déclaration se décompose en deux parties :

- Une partie regroupant les éléments obligatoires, demandés expressément à l'article R. 3111-43 du code des transports ou, le cas échéant, à l'article R. 3111-45 du même code dans l'hypothèse d'une modification d'un service existant, qui a vocation à être publiée;
- Une deuxième partie regroupant des éléments complémentaires, souhaités par l'Autorité pour faciliter le traitement de la déclaration par ses services, qui n'a pas vocation à être publiée.

Déclaration d'une liaison par autocar ≤ 100 km

Partie I : Eléments obligatoires (publiés sur le site de l'Autorité)

Identification de l'entité effectuant la déclaration			
Nom de l'entreprise	Comuto Pro		
Raison sociale de l'entreprise	Comuto Pro SASU		
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports ¹	Pièce jointe n°3 : Autorisation d'exercer la profession de transporteur public routier au moyen de véhicules motorisés		
Département d'établissement de l'entreprise	PARIS (75)		

Liaison déclarée		
S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées :		
Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré		
Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés		
Diminution de temps de parcours d'au moins 10%		
Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarés		
Origine ² de la liaison (adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)	Dax 9 Avenue De La Gare 40100 Dax 43.720268, -1.04965	
Destination ³ de la liaison (adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)	Saint-Jean-De-Luz 7 Boulevard Du Commandant Passicot 64500 Saint-Jean-De-Luz 43.38638142, -1.660263408	

¹ « Les entreprises de transport public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'inscription à ce registre peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat ».

² Extrémité I de la liaison concernée

³ Extrémité 2 de la liaison concernée

II Place des Cinq Martyrs du Lycée Buffon - CS 30054 - 75675 Paris Cedex I4 – Tél. +33 (0) I 58 0I 0I I0 autorite-transports.fr

Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce jointe n°1
Temps de parcours	Entre environ 01h50 et 02h10
(en heures et minutes)	
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire	Pièce jointe n°2

<u>Pièce jointe n°1</u>
Itinéraire envisagé entre Dax et Saint-Jean-De-Luz



Pièce jointe n°2 : Fréquences de passage

Dax <> Saint-Jean-De-Luz		
Dax <> Saint-Jean-De-Luz	Quotidien	
Dax Départ	8:05	
9 Avenue De La Gare, 40100 Dax		
Saint-Jean-De-Luz Arrivée	10:10	
Boulevard Commandant Passicot, 64500 Saint-Jean-De-Luz	10:10	
OFFRE PAR TRAJET	1 car 58 places	
Saint-Jean-De-Luz <> Dax	Quotidien	
Saint-Jean-De-Luz Départ	18:45	
Boulevard Commandant Passicot, 64500 Saint-Jean-De-Luz		
Dax Arrivée	21:20	
9 Avenue De La Gare, 40100 Dax	21.20	
OFFRE PAR TRAJET	1 car 58 places	